Décharge 2012: Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

2013/2245(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Bureau européen d’appui en matière d’asile (EASO) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/571/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l’ exécution du budget du Bureau européen d’appui en matière d’asile pour l’exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif du Bureau européen d’appui en matière d’asile sur l’exécution du budget du Bureau pour l’exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier regrette les commentaires émis par la Cour des comptes sur **la légalité et la régularité des opérations** du Bureau et appelle ce dernier à améliorer la situation.